

Les travailleurs indépendants de La Réunion en 2021

Plus de 48 300 travailleurs indépendants sont actifs à La Réunion en 2021. Ils sont composés en majorité de travailleurs indépendants dits « classiques » par opposition à ceux qui bénéficient du statut d'auto-entrepreneur. Le doublement de seuils permettant de bénéficier du dispositif (en 2018) conduit à de fortes hausses des effectifs d'auto-entrepreneurs ces deux dernières années. En 2021, seuls 65,5 % d'entre eux déclarent des chiffres d'affaires positifs contre près de 71 % au national.

Les artisans-commerçants sont majoritaires parmi les travailleurs indépendants, qu'ils aient un statut « classique » ou auto-entrepreneur. Un travailleur indépendant sur trois est une femme contre près de 40 % au national. Les jeunes sont d'autant plus attirés par l'auto-entrepreneuriat en 2021, tendance qui se retrouve aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Comme au national, les TI classiques exercent majoritairement dans le secteur de la santé et de l'action sociale, essentiellement dans les professions paramédicales et sage-femmes. Ils sont également fortement représentés dans le commerce, la construction et la restauration. Ces secteurs connaissent globalement des hausses de leurs effectifs en 2021. Du côté des auto-entrepreneurs, ils sont aussi fortement représentés dans le commerce, la construction et la restauration, en plus de l'enseignement. Ces deux dernières années ont vu une explosion du nombre d'auto-entrepreneurs dans les activités de poste et de courrier, liée au développement des livraisons de repas à domicile dans le contexte de la crise sanitaire.

Tout comme les TI classiques, les auto-entrepreneurs connaissent une forte hausse de leur revenu moyen en 2021. Les professionnels libéraux, quel que soit le statut, perçoivent plus de revenu en moyenne que les artisans-commerçants. Comme au national, les hommes continuent d'afficher des revenus moyens supérieurs à celui des femmes. Le revenu moyen est plus élevé dans le secteur de la santé chez les TI classiques, et plutôt dans la construction chez les auto-entrepreneurs.

Les dépenses de santé en soins de ville des travailleurs indépendants repartent à la hausse en 2021 après la baisse de 2020 (liée au ralentissement du recours aux soins dans le contexte de la crise sanitaire). Comme au national, le nombre de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire est en hausse pour s'établir à 1 901 bénéficiaires en décembre 2021.

Près de 6 800 assurés bénéficient de la retraite de base en 2021, dont près du tiers sont des femmes. Les hommes comme les femmes sont relativement plus jeunes en moyenne qu'au niveau national. La pension de retraite est inférieure à la moyenne nationale du fait, en partie, de la mise en place tardive des régimes de retraite à La Réunion.

LA POPULATION DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Forte hausse du nombre d'auto-entrepreneurs ces deux dernières années

La Réunion dénombre 48 337 travailleurs indépendants actifs en 2021, dont les 36 % ont un statut d'auto-entrepreneur (AE) contre 54,2 % au national (c'est la deuxième année consécutive que le nombre d'AE dépasse désormais celui des travailleurs indépendants classiques au niveau national).

Après la stabilité de 2020, le nombre de travailleurs indépendants progresse de 19,4 % sur un an (contre + 8,6 % au national) malgré les différentes mesures de restriction liées à la crise sanitaire en 2021. Cette hausse annuelle est portée par les auto-entrepreneurs qui connaissent une progression annuelle de 67,9 %.

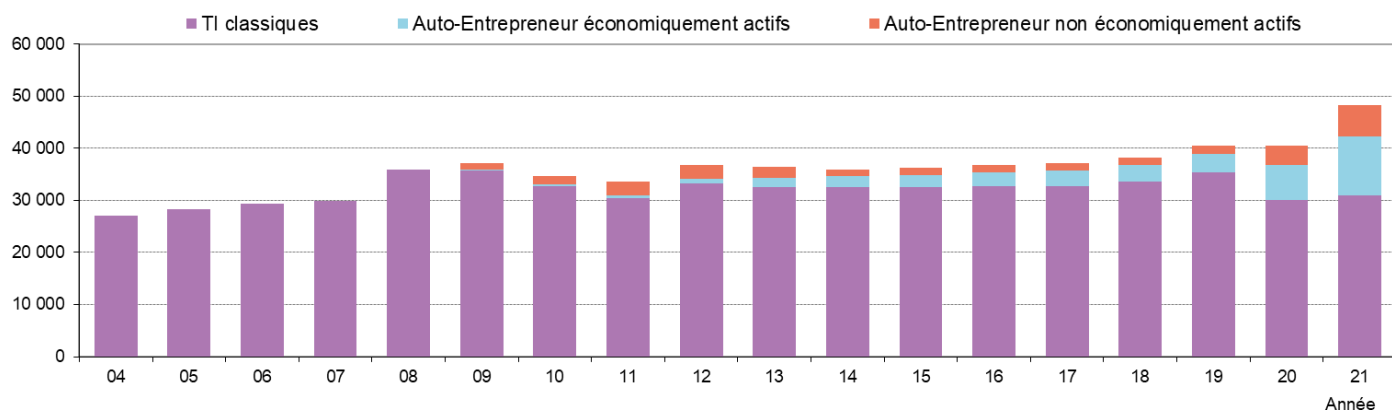
Malgré la stabilité de 2020, la part des auto-entrepreneurs a doublé pour atteindre 25,6 %. Ces fortes hausses d'auto-entrepreneurs sont expliquées en partie par le doublement des seuils de chiffre d'affaires en 2018, seuil permettant de bénéficier du dispositif (Cf. sources et méthodologie).

Parmi les auto-entrepreneurs actifs en 2021, près de 66 % sont « économiquement actifs » (en bleu sur le graphique 1), c'est-à-dire qu'ils déclarent un chiffre d'affaires positif (contre 70,9 % au national). Leur nombre progresse également fortement ces deux dernières années.

Parallèlement, le nombre de travailleurs indépendants dits classiques enregistre une légère hausse en 2021 après la baisse de 2020 : + 2,7 % après - 14,7 %. Ce recul de 2020 est expliquée en partie par un mouvement de migration des TI classiques vers le statut d'auto-entrepreneurs.

Graphique 1

nombre de TI classiques et AE depuis 2004



Source : Urssaf

Les artisans et commerçants sont majoritaires aussi bien chez les TI classiques que chez les auto-entrepreneurs

Près de 66 % des travailleurs indépendants sont constitués d'artisans et de commerçants. Les 39,7 % ont un statut « classique » et les 26,2 % sont auto-entrepreneurs.

Les fortes hausses du nombre d'auto-entrepreneurs des deux dernières années se retrouvent aussi bien chez les artisans-commerçants que chez les professionnels libéraux. A l'inverse des artisans-commerçants, ces derniers affichent une accélération en 2021 : + 78,8 % après + 69,8 %. Du côté des TI classiques, les deux groupes professionnels connaissent des baisses en 2020 pour ensuite rebondir en 2021.

Les professionnels libéraux sont plus actifs économiquement que les artisans-commerçants. Seuls 62,6 % des artisans-commerçants le sont par rapport au total d'artisans-commerçants, contre 73,0 % pour les professionnels libéraux.

TABLEAU 1**nombre de travailleurs indépendants actifs par statut et groupe professionnel depuis 2018**

	Niveau (en milliers)						Evolution moyenne annuelle (en %)				
	2018	2019	2020	%	2021	%	2017	2018	2019	2020	2021
TI classiques	34	35	30	74,4	31	64,0	0,4	2,3	5,3	-14,7	2,7
dont Artisans et Commerçants	22	23	19	46,5	19	39,7	0,9	0,0	3,1	-18,0	1,8
dont Professions libérales	11	12	11	27,7	12	24,2	-0,4	7,2	9,8	-8,7	4,2
Auto-entrepreneurs (AE) *	5	5	10	25,6	17	36,0	7,1	4,6	10,3	103,8	67,9
dont AE Artisans et Commerçants	3	4	8	19,0	13	26,2	2,6	21,2	25,3	118,9	64,1
dont AE Professions libérales	2	2	3	6,6	5	9,8	12,6	-13,8	-13,0	69,8	78,8
Dont Auto-entrepreneurs (AE) économiquement actifs dans l'année	3	4	7	63,6	11	65,5	8,8	12,3	12,4	81,2	72,9
dont AE Artisans et Commerçants	2	2	5	60,3	8	62,6	6,7	27,7	26,6	100,8	70,5
dont AE Professions libérales	1	1	2	73,0	3	73,0	11,0	-3,0	-6,2	46,9	78,8
Nombre de Travailleurs indépendants (TI) inscrits en fin d'année	38	40	40	100,0	48,3	100,0	1,2	2,6	5,9	0,2	19,4

Source : Urssaf

Note de lecture : En 2021, la part d'AE artisans-commerçants parmi l'ensemble des indépendants est de 26,2 %. Parmi ceux-là, 62,6 % sont économiquement actifs.

Les femmes représentent près du tiers des travailleurs indépendants

La Réunion compte 36 % de femmes parmi les travailleurs indépendants, contre 39 % au niveau national. Elles sont plus présentes chez les auto-entrepreneurs (38 % contre 40 % au national) que chez les TI classiques (35 % contre 38 % au national).

Comme au national, les jeunes sont plus attirés par l'auto-entreprise. En effet, 22 % des auto-entrepreneurs ont moins de 30 ans (et seulement 8 % chez les TI classiques) contre le quart au national. Et parallèlement, les TI classiques sont beaucoup plus âgés : 68 % d'entre eux ont plus de 40 ans contre seulement 45 % chez les AE. Au national, les trois-quarts des TI classiques sont âgés de plus de 40 ans, alors que près de la moitié des AE ont moins de 40 ans.

TABLEAU 2**nombre de travailleurs indépendants par sexe et par tranche d'âge en 2021**

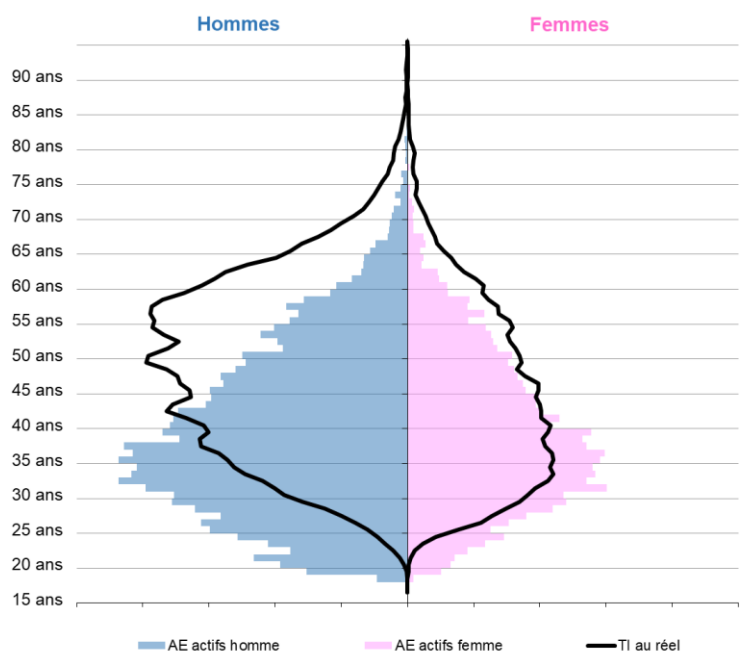
2021	TI classiques		Auto-entrepreneurs		Ensemble des TI	
	Niveau (1)	Structure	Niveau (2)	Structure	Niveau (3)	Structure
	milliers	%	milliers	%	milliers	%
Hommes	20	65	11	62	31	64
Femmes	11	35	7	38	17	36
Moins de 30 ans	2	8	4	22	6	13
Entre 30 et 40 ans	7	24	6	34	13	27
Entre 40 et 50 ans	8	27	4	24	13	26
Entre 50 et 60 ans	8	26	3	15	10	22
Plus de 60 ans	5	16	1	5	6	12
Total	31	100	17	100	48	100

Source : Urssaf

La tendance plus jeune des auto-entrepreneurs (par rapport aux TI classiques) se retrouve aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Aussi, côté TI classiques, les hommes sont plus âgés que les femmes avec une forte proportion de 40 à 60 ans. Côté auto-entrepreneurs, les hommes comme les femmes sont majoritairement plus jeunes, avec une forte proportion de 30 à 40 ans.

Graphique 2

pyramide des âges des travailleurs indépendants en 2021



Source : Urssaf

Les TI classiques sont fortement présents dans les professions paramédicales et sage-femmes, le commerce et la construction ...

Comme au national, un travailleur indépendant classique sur quatre exerce dans le secteur de la santé et action sociale (secteur QZ ici). Les professions paramédicales et sage-femmes concentrent la majeure partie (16,7 % des TI classiques, contre 14,0 % au national). Le nombre de TI classiques du secteur s'accroît en 2021 : + 5,8 % après + 4,0 % en 2020. Aussi, le secteur se caractérise particulièrement par une forte présence de femmes (66,2 %).

Le secteur du commerce (secteur G ici) est également très représenté chez les TI classiques (15,1 % contre 12,1 % au national). Après les baisses de 2020, du fait des mesures de restrictions sanitaires, le secteur repart à la hausse en 2021. Les femmes y sont moins présentes (près de 30 % en moyenne).

Le secteur de la construction (secteur F ici) regroupe près d'un TI classique sur dix, ce qui est également le cas au national. Le secteur repart à la hausse après les baisses de 2020 du fait de la crise sanitaire. Secteur fondamentalement plus masculin, c'est celui où les femmes sont, sans surprise, les moins présentes.

Les TI classiques sont également présents en grande partie dans les activités de restauration (6,0 % contre 6,1 % au national). Après la baisse de près de 20 % en 2020 (du fait également de la crise), le nombre de TI classiques dans le secteur repart à la hausse en 2021 (+ 3,2 %). Les femmes y sont minoritaires (36,3 %). Globalement, tous les secteurs en baisse en 2020 repartent à la hausse en 2021.

Sans surprise, plus du trois quarts des TI classiques exerçant dans les activités de coiffure et soins du corps (près de 3 % des TI classiques) sont des femmes. Les activités juridiques sont également majoritairement féminines (56,6 % des TI classiques exerçant dans le secteur).

Quelques profils de TI classiques peuvent être identifiés sur la base du statut, du sexe, du groupe professionnel, de la tranche d'âge et du secteur d'activité. Les hommes présentent notamment trois profils apparents :

- un profil artisan de 30 à 60 ans exerçant dans la construction : 12 % des hommes TI classiques,
- un profil commerçant (du secteur spécifique du commerce) de plus de 40 ans : 10 % du total,
- et un profil professionnel libéral âgé de moins de 50 ans et exerçant dans les professions paramédicales et sage-femmes : 7,5 % du total.

Les femmes ont également trois profils identifiables :

- un profil professionnelle libérale âgée 30 à 50 ans exerçant dans les professions paramédicales et sage-femmes : 20 % des femmes TI classiques,
- un profil commerçante (du secteur spécifique du commerce) de plus de 30 ans : 12 % du total,
- et un profil artisane de 30 à 60 ans exerçant dans la coiffure et soins du corps : 6 % du total.

... et les auto-entrepreneurs plutôt dans le commerce, la construction, l'enseignement et la restauration

Le secteur du commerce regroupe 18,0 % des auto-entrepreneurs de 2021 (contre 13,2 % au national). Leur nombre poursuit les fortes hausses de 2020, mais avec globalement des ralentissements en 2021. Les femmes y sont globalement minoritaires où, à l'image des TI classiques, elles sont les moins présentes dans les activités de commerce – réparations d'automobiles (5,5 % du total). Elles sont, à l'inverse, plus présentes dans le commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie) et dans le commerce de détail sur marchés non classé ailleurs où elles représentent plus de la moitié des auto-entrepreneurs de ces secteurs.

A l'image des TI classiques, près d'un auto-entrepreneur sur dix exerce dans le secteur de la construction (10,4 % au national). Leur nombre poursuit sa hausse, mais est en ralentissement sur un an, et plus particulièrement dans les gros œuvres (+ 67,7 % après + 112,4 en 2020). A noter que c'est également le secteur où les femmes sont les moins présentes (avec moins de 5 % de présence).

L'activité de l'enseignement est également bien représentée du côté des auto-entrepreneurs (6,9 % contre 5,3 % au national). Il s'agit essentiellement des activités de soutien scolaire et les formations continues d'adultes. Leur nombre continue de connaître une forte hausse en 2021 malgré un ralentissement : + 64,1 % après + 73,8 % en 2020. Les femmes représentent près de la moitié des auto-entrepreneurs du secteur (51,3 %).

Les auto-entrepreneurs sont également présents dans les activités de restauration (6,7 % contre 2,6 % au national). Leur nombre connaît également une hausse en 2021 malgré un ralentissement : + 58,1 % après + 118,9 % en 2020. A l'image des TI classiques, les femmes représentent près de 40 % des effectifs du secteur.

Les activités de poste et de courrier (5,5 % contre 8,7 % au national) connaissent une explosion ces deux dernières années, du fait du développement des activités de livraison de repas à domicile dans le contexte de la crise. C'est également le cas au national avec des hausses plus soutenues (+ 40,5 % en 2021 après + 56,2 % en 2020). L'activité est toutefois à majorité masculine en ce sens que les femmes ne représentent que 20 % du total.

Le secteur de la coiffure et des soins du corps attire également une grande partie des auto-entrepreneurs. Le secteur en regroupe 5,4 % (contre 3,9 % au national) et poursuit sa hausse de plus de moitié depuis 2020. A l'image des TI classiques, le secteur est majoritairement féminin. En effet, 9 auto-entrepreneurs du secteur sur 10 est une femme. Bien que les auto-entrepreneurs sont moins présents dans le secteur de la santé, les femmes y sont fortement présentes, plus particulièrement dans les autres services de santé (83,6 % du total).

Chez les auto-entrepreneurs, les hommes présentent trois profils apparents :

- un profil artisan âgé de 30 à 60 ans exerçant dans la construction : 14 % des hommes auto-entrepreneurs,
- un profil commerçant (du secteur spécifique du commerce) de moins de 50 ans : 12 % du total,
- un profil commerçant âgé de moins de 30 ans et exerçant dans les activités de poste et de courrier : 6 % du total.

Les femmes ont également trois profils identifiables :

- un profil commerçante (du secteur spécifique du commerce) de moins de 50 ans : 12 % des femmes auto-entrepreneurs,
- un profil artisane de moins de 50 ans et exerçant dans le secteur de la coiffure et des soins du corps : 10 % du total,
- un profil professionnelle libérale âgée de 30 à 60 ans et exerçant dans le secteur de l'enseignement : 7 % du total.

TABLEAU 3
nombre de travailleurs indépendants par secteur d'activité en 2021

Secteur d'activité	Ensemble des travailleurs indépendants		dont TI classiques					dont auto-entrepreneurs				
	Niveau	Structure	Niveau	Structure	Part de femmes	Evolution annuelle		Niveau	Structure	Part de femmes	Evolution annuelle	
						2019/2020	2020/2021				2019/2020	2020/2021
	milliers	%	milliers	%	%	%		milliers	%	%	%	
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	1,4	2,8	1,3	4,4	16,4	-0,4	0,1	0,0	0,1	18,2	175,0	0,0
CZ1 - Industrie	2,1	4,3	1,3	4,1	20,1	-18,0	1,3	0,8	4,8	49,3	79,3	53,0
CZ2 - Métiers de bouche	1,6	3,4	1,1	3,5	30,1	-16,9	1,2	0,6	3,2	35,0	74,7	38,8
F1 - BTP gros oeuvre	2,5	5,1	1,8	5,8	11,6	-8,8	4,0	0,7	3,8	2,1	112,4	67,7
F2 - BTP travaux d'installation	1,3	2,8	0,8	2,7	5,1	-18,5	1,8	0,5	2,8	0,6	84,8	69,5
F3 - BTP travaux de finition	1,5	3,0	0,8	2,6	6,6	-22,2	0,4	0,7	3,9	1,5	87,8	56,0
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	1,4	3,0	0,9	2,8	10,4	-19,1	3,6	0,6	3,4	5,5	98,3	70,1
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	2,1	4,3	1,2	3,9	26,8	-17,2	7,1	0,8	4,9	33,5	230,7	70,4
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	0,7	1,4	0,6	1,9	35,6	-8,3	2,1	0,1	0,6	42,9	112,5	54,4
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	2,0	4,2	1,5	4,7	40,0	-13,9	1,0	0,6	3,2	52,0	85,8	42,9
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	0,5	1,1	0,3	0,9	44,4	-28,4	-4,8	0,3	1,5	53,3	54,0	20,9
G6 - Commerce de détail non spécialisé	1,1	2,2	0,3	0,9	39,4	-44,6	10,1	0,8	4,5	40,7	301,9	80,0
HZ1 - Taxis - VTC	0,5	0,9	0,4	1,3	13,4	-4,7	0,0	0,0	0,3	15,9	271,4	69,2
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	0,5	1,0	0,5	1,5	12,8	-2,4	1,3	0,0	0,1	12,0	150,0	66,7
HZ3 - Activités de poste et de courrier	1,0	2,0	0,0	0,1	25,0	-60,0	100,0	1,0	5,5	19,9	2200,0	421,7
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	0,3	0,6	0,2	0,5	17,8	-24,2	5,6	0,1	0,7	11,9	115,6	82,6
IZ1 - Hébergement	0,3	0,6	0,2	0,7	44,2	-16,3	3,3	0,1	0,5	44,4	63,4	34,3
IZ2 - Restauration et débits de boissons	3,0	6,3	1,9	6,0	36,3	-19,3	3,2	1,2	6,7	37,8	118,9	58,1
JZ - Informatique, information et communication	0,8	1,7	0,3	1,0	15,7	-32,5	5,1	0,5	3,0	21,0	93,2	84,0
KZ - Activités financières et d'assurance	0,3	0,7	0,2	0,7	27,0	-17,5	10,9	0,1	0,8	47,9	100,0	136,7
LZ - Activités immobilières	0,9	1,9	0,7	2,3	30,7	-10,0	5,2	0,2	1,1	37,5	335,5	48,1
M1 - Activités juridiques	0,4	0,9	0,4	1,3	56,6	3,1	1,7	0,0	0,1	88,9	50,0	50,0
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	1,2	2,5	0,8	2,5	21,8	-17,1	4,3	0,4	2,6	43,9	113,8	60,4
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	1,0	2,1	0,4	1,3	31,1	-30,5	5,9	0,6	3,4	40,7	145,1	79,4
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	0,4	0,9	0,1	0,4	32,8	-43,8	5,9	0,3	1,7	43,4	73,5	77,6
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	1,1	2,2	0,4	1,4	24,3	-32,1	2,8	0,6	3,6	28,0	74,7	48,4
N1 - Activités de nettoyage	0,5	1,0	0,2	0,6	23,7	-30,0	7,8	0,3	1,6	17,6	111,8	93,8
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	1,5	3,2	0,9	2,8	25,2	-25,5	2,3	0,7	3,8	46,4	165,6	64,1
PZ - Enseignement	1,8	3,8	0,6	2,0	42,4	-37,5	0,5	1,2	6,9	51,3	73,8	64,1
QZ1 - Médecine générale	1,0	2,0	1,0	3,2	46,3	1,5	6,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	0,5	1,0	0,5	1,6	37,8	6,4	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
QZ3 - Professions paramédicales et sages-femmes	5,3	10,9	5,2	16,7	66,2	4,0	5,8	0,1	0,6	70,1	44,3	21,6
QZ4 - Pratique dentaire	0,4	0,9	0,4	1,4	43,2	2,2	6,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	0,3	0,5	0,3	0,8	40,0	2,4	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
QZ6 - Autres services de santé	0,7	1,4	0,2	0,8	59,2	-23,4	-1,7	0,4	2,5	83,6	32,9	34,2
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	0,1	0,3	0,1	0,2	68,0	-29,2	8,7	0,1	0,5	74,7	387,5	102,6
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	1,1	2,2	0,4	1,1	29,1	-45,0	0,9	0,7	4,2	32,8	91,4	48,8
R2 - Activités sportives	0,7	1,4	0,2	0,7	19,1	-31,9	-3,4	0,5	2,7	32,6	45,8	59,5
S1 - Réparations hors automobile	0,4	0,8	0,2	0,6	9,8	-29,5	1,0	0,2	1,1	9,1	100,0	60,3
S2 - Coiffure et soins du corps	1,9	3,9	0,9	3,0	77,6	-22,4	0,6	0,9	5,4	88,2	79,8	63,4
S3 - Autres services personnels	0,9	1,8	0,2	0,5	47,0	-57,3	13,7	0,7	4,0	62,6	178,0	96,9
UZ - Autres	1,4	3,0	1,4	4,6	25,7	-7,7	-9,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0
TOTAL	48,3	100,0	30,9	100,0	35,1	-14,7	2,7	17,4	100,0	37,8	103,8	67,9

Source : Urssaf

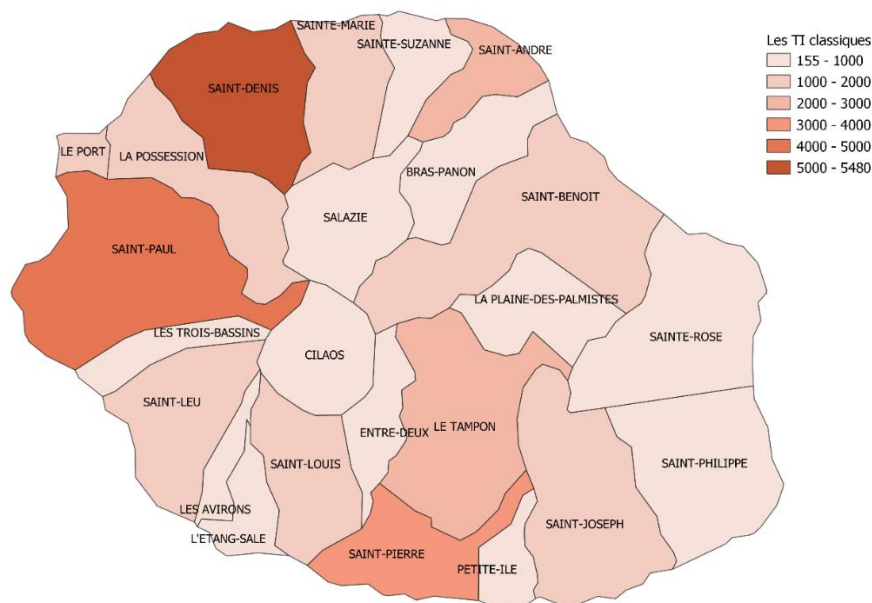
Les TI classiques sont plus présents dans les grandes communes ...

Au cœur de toutes les activités économiques, les TI classiques de Saint-Denis exercent en grande partie dans les activités de professions paramédicales et sage-femmes, mais aussi dans le commerce et la restauration. Ceux de Saint-Paul exercent également en grande partie dans les mêmes secteurs du fait notamment des activités liées aux stations balnéaires (Saint-Gilles, L'Ermitage et La Saline). Saint-Pierre et le Tampon affichent aussi une forte présence de TI classiques.

L'est du Département est plutôt spécialisé dans la construction et l'agriculture. Saint-André se caractérise par une forte présence des TI classiques dans la construction, en plus des professions paramédicales et sage-femmes. L'agriculture est plutôt un peu plus développée du côté de Saint-Benoît.

CARTE 1

nombre de TI classiques par commune en 2021



Source : Urssaf

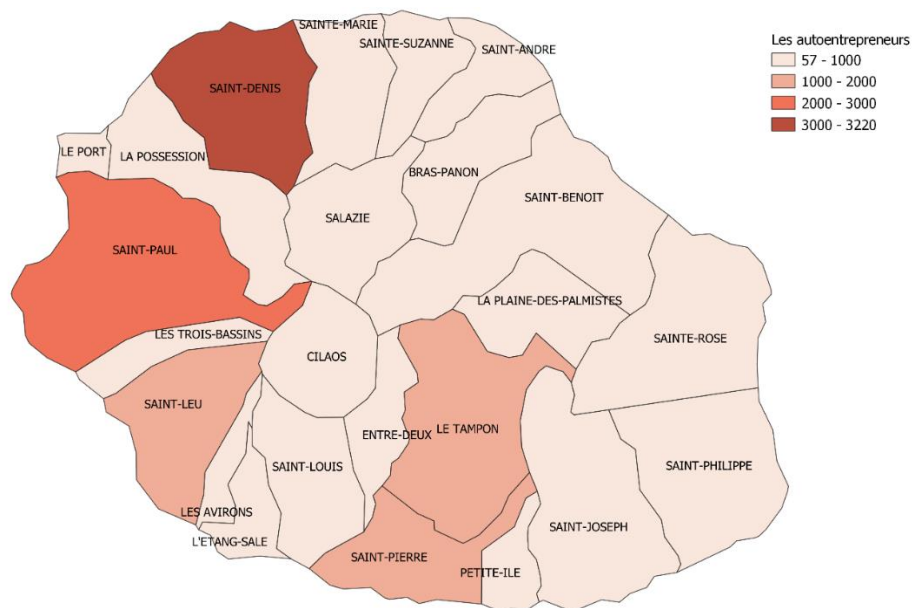
... ce qui est également le cas des auto-entrepreneurs

Les autoentrepreneurs sont également plus présents dans les grandes communes. A Saint-Denis, ils exercent en grande partie dans les activités de poste et de courrier, mais également dans l'enseignement, la restauration et le commerce. A Saint-Paul, les auto-entrepreneurs sont plus présents dans le secteur de l'enseignement, de la restauration ainsi que les activités de conseil pour les entreprises.

Saint-André et Saint-Benoît se caractérisent par une plus forte présence des auto-entrepreneurs exerçant dans le secteur de la construction. Les activités de poste et de courrier s'y développent également.

CARTE 2

nombre d'auto-entrepreneurs par commune en 2021



Source : Urssaf

L'auto-entreprise représente près de 78 % des immatriculations en 2021

La Réunion dénombre 12 242 immatriculations en 2021, en hausse de 31,3 % sur un an (contre + 16,1 % au national). Plus du trois quarts des immatriculations portent sur l'auto-entreprise contre 72,7 % en 2020. Au national, l'immatriculation des AE représente 82,5 % des immatriculations de 2021. La hausse annuelle des immatriculations à La Réunion se retrouve aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Les moins de 30 ans connaissent la plus forte hausse en 2021 (+ 43,0 % contre + 15,0 % au national).

Les radiations s'établissent à 4 398 en 2021, dont près de 57 % concerne l'auto-entreprise (contre 77,4 % au national). A l'inverse des immatriculations, les radiations sont en baisse de plus de moitié en 2021 alors qu'au national elle connaît une hausse de 16,7 %. La baisse se retrouve chez les hommes comme chez les femmes, et dans toutes les tranches d'âge. Globalement le solde immatriculation-radiation est positif.

TABLEAU 4

immatriculations et radiations de comptes travailleurs indépendants en 2021

2021	Nombre d'immatriculations						Nombre de radiations					
	TI classiques (1)	AE (2)	Total (3)	Evolution 2020/2021	Part d'AE dans les créations (2)/(3)	Part d'AE dans les créations 2020	TI classiques (1)	AE (2)	Total (3)	Evolution 2020 /2021	Part d'AE dans les radiations (2)/(3)	Part d'AE dans les radiations 2020
Hommes	1 406	5 882	7 288	29,2	80,7	74,9	1 053	1 493	2 546	-55,5	58,6	16,2
Femmes	1 299	3 653	4 952	34,5	73,8	69,2	844	1 008	1 852	-47,6	54,4	16,2
Moins de 30 ans	932	2 793	3 725	43,0	75,0	65,9	321	592	913	-45,0	64,8	17,1
Entre 30 et 40 ans	943	3 314	4 257	32,3	77,8	73,0	501	840	1 341	-58,0	62,6	16,8
Entre 40 et 50 ans	503	2 018	2 521	25,0	80,0	77,2	420	580	1 000	-55,3	58,0	16,2
Entre 50 et 60 ans	240	1 074	1 314	20,2	81,7	79,1	313	332	645	-54,2	51,5	16,0
Plus de 60 ans	85	331	416	6,7	79,6	73,3	341	156	497	-33,6	31,4	12,2
Total	2 707	9 535	12 242	31,3	77,9	72,7	1 897	2 501	4 398	-52,5	56,9	16,2

Source : Urssaf

Le revenu moyen progresse de près de 20 % pour les TI classiques ...

Le revenu moyen des TI classiques s'élève à 38 175 euros en 2021 contre 45 581 euros au niveau national. Il s'accélère fortement après la hausse entamée en 2020 : + 18,5 % après + 0,8 %. La hausse est par ailleurs supérieure à la moyenne nationale (+ 10,5 %).

La moitié des TI classiques perçoivent moins de 20 995 euros, qui est donc inférieur au revenu moyen. Une partie des TI classiques tire alors le revenu moyen vers le haut du fait de leurs revenus élevés.

En 2021, les professionnels libéraux perçoivent 2,7 fois plus de revenu moyen que les artisans et commerçants. Ces derniers affichent cependant une hausse annuelle plus importante que celle des professionnels libéraux : respectivement de 20,5 % et de 14,0 %.

Les hommes continuent d'afficher un revenu moyen plus élevé que les femmes. En 2021, le revenu moyen des hommes s'élève à 39 716 euros contre 35 560 euros pour les femmes.

... et à plus de 20 % pour les auto-entrepreneurs

Le revenu moyen des auto-entrepreneurs dépasse son niveau d'avant crise pour s'établir à 7 928 euros (contre 6 839 euros au niveau national). D'ailleurs, La Réunion affiche le revenu moyen le plus élevé en France en 2021. Comme au national, ce revenu moyen repart à la hausse après la baisse de 2020 : + 22,1 % après - 13,6 %.

La moitié des auto-entrepreneurs perçoivent plus de 4 092 euros de revenu. A l'image des TI classiques, une partie des auto-entrepreneurs tire alors le revenu moyen vers le haut du fait de leurs revenus élevés.

Contrairement aux TI classiques, l'écart de revenu moyen entre les professionnels libéraux et les artisans et commerçants est moins important. Le revenu moyen des professionnels libéraux est de près de 120 euros supérieur à celui des artisans et commerçants. Les revenus moyens des deux groupes professionnels repartent à la hausse après les reculs de 2020.

A l'image des TI classiques, les hommes continuent de percevoir plus de revenu moyen que les femmes. Ces dernières perçoivent 6 578 euros contre 8 837 euros pour les hommes.

TABLEAU 5

revenu des travailleurs indépendants depuis 2018

	Revenus moyens				Evolution annuelle moyenne			Revenus médians			
	2018	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
	Euros				%			Euros			
TI classiques	32 582	31 946	32 207	38 175	-1,9	0,8	18,5	14 562	14 657	14 400	20 995
Artisans et Commerçants	19 291	19 511	19 118	23 037	1,1	-2,0	20,5	8 463	8 636	6 901	10 429
Professions libérales	58 736	54 239	54 393	62 029	-7,7	0,3	14,0	38 750	36 994	36 086	44 126
Hommes	34 341	33 604	33 577	39 716	-2,1	-0,1	18,3	14 058	14 458	13 500	19 641
Femmes	29 373	29 053	29 814	35 560	-1,1	2,6	19,3	15 634	15 035	15 827	23 358
Auto-entrepreneurs (AE)	6 469	7 517	6 494	7 928	16,2	-13,6	22,1	3 885	4 652	3 328	4 092
Artisans et Commerçants	5 581	6 717	6 286	7 893	20,3	-6,4	25,6	3 161	3 990	3 122	4 011
Professions libérales	7 535	8 858	6 995	8 009	17,6	-21,0	14,5	5 077	5 932	3 861	4 288
Hommes	6 954	8 229	7 253	8 837	18,3	-11,9	21,8	4 340	5 332	3 902	4 855
Femmes	5 814	6 526	5 369	6 578	12,3	-17,7	22,5	3 193	3 800	2 623	3 165

Source : Urssaf

Sans surprise, le revenu moyen des TI classiques est plus élevé dans le secteur de la santé ...

Quatre secteurs de la santé affichent des revenus moyens avoisinant les 100 000 euros : la médecine spécialisée et les analyses médicales dont le revenu moyen est le plus élevé (138 612 euros contre 136 234 euros au national, également le plus élevé à ce niveau), la médecine générale (106 929 euros), le commerce de produits pharmaceutiques et orthopédiques (102 297 euros) ainsi que la pratique dentaire (97 250 euros). Ce sont les TI classiques exerçant dans ces secteurs qui tirent en partie le revenu moyen vers le haut. Les revenus moyens de ces secteurs repartent globalement à la hausse en 2021.

Les professions paramédicales et sage-femmes (49 148 euros contre 44 096 euros au national) affichent un revenu moyen moins élevé que les secteurs cités plus haut, néanmoins celui-ci reste supérieur à la moyenne régionale (38 175 euros). Le revenu moyen du secteur repart également à la hausse après la baisse de 2020 : + 7,0 % après - 0,2 % en 2020.

Comme au national, le revenu moyen des TI classiques dans les activités juridiques est également élevé. Il s'établit à 85 812 euros en 2021 (contre 100 612 euros au national), et repart à la hausse après la baisse de 2020 (+ 17,5 % après - 13,8 % en 2020). Les activités comptables, de conseil et d'ingénierie affichent également un revenu moyen élevé en 2021. Le revenu du secteur (45 631 euros) connaît également une hausse après la baisse de 2020 : + 7,7 % après - 4,8 % en 2020. Les TI classiques exerçant dans les activités financières et d'assurance perçoivent également un revenu moyen élevé (44 376 euros). Leur revenu poursuit la hausse de 2020 : + 23,2 % après + 13,0 %.

Les revenus moyens des TI classiques exerçant dans les arts et spectacles ainsi que ceux dans les activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie connaissent les hausses annuelles les plus élevées en 2021 (respectivement de 68,9 % et 56,1 %), du fait notamment de l'assouplissement des mesures de restriction sanitaire. A l'inverse, le revenu moyen des activités de poste et de courrier baisse de près de moitié après la forte hausse (+ 100,1 %) de 2020.

Les hommes avec les revenus les plus élevés ont un profil de professionnel libéral âgé de plus de 50 ans et exerçant dans le secteur de la santé. Et, les femmes présentent un profil de professionnelle libérale de plus de 40 ans, exerçant dans le secteur de la santé et les activités juridiques.

... tandis que les auto-entrepreneurs affichent les revenus moyens les plus élevés dans la construction

Chez les auto-entrepreneurs, le secteur de la construction affiche des revenus moyens de plus de 12 500 euros : les gros œuvres (13 432 euros), les travaux de finition (13 174 euros) ainsi que les travaux d'installation (12 606 euros). Les revenus moyens de ces secteurs sont en hausse en 2021. Au national, le revenu moyen des trois secteurs combinés avoisine les 10 000 euros, et fait partie des revenus moyens les plus élevés en 2021.

Comme au national, les activités immobilières affichent également un revenu moyen élevé. Il s'établit à 12 509 euros en 2021 (contre 13 116 euros au national), en hausse de 6,7 % sur un an après la baisse de 15,2 % en 2020. Le revenu moyen du secteur est largement supérieur à la moyenne régionale (7 928 euros).

Les revenus moyens de l'agriculture (11 964 euros, dont le niveau a doublé en 2021 après - 16,8 % en 2020) et des activités financières et d'assurance (11 255 euros, en hausse de 7,6 % après - 13,0 % en 2020) font également partie des revenus moyens les plus élevés en 2021.

L'hébergement (10 285 euros de revenu moyen) connaît la deuxième plus forte hausse de son revenu moyen en 2021, derrière l'agriculture. Il progresse de 91,4 % après - 35,1 % en 2020.

Au national, les activités juridiques affichent le revenu moyen le plus élevé en 2021 (16 840 euros). A La Réunion, le revenu moyen de ce secteur est sous la barre des 10 000 euros. Il s'établit à 9 517 euros, toujours en baisse en 2021 (- 12,8 % après - 57,6 % en 2020).

Les hommes ayant les revenus les plus élevés ont un profil d'artisan-commerçant âgé entre 30 et 50 ans et exerçant dans la construction. Les femmes avec les revenus les plus élevés ne présentent en revanche pas de profil apparent.

TABLEAU 6
revenus des travailleurs indépendants par secteur d'activité et statut

	Travailleurs indépendants classiques						AE économiquement actifs					
	Revenu d'activité		Revenu moyen		Évolution annuelle revenu moyen		Revenu (chiffre d'affaires - abattement forfaitaire)		Revenu moyen		Évolution annuelle revenu moyen	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
	Millions d'euros		Euros		%		Millions d'euros		Euros		%	
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	5,8	6,2	29 893	37 638	-23,8	25,9	0,1	0,1	5 995	11 964	-16,8	99,6
CZ1 - Industrie	28,7	32,0	21 210	26 890	-2,6	26,8	2,1	4,1	5 034	6 246	-10,2	24,1
CZ2 - Métiers de bouche	18,6	19,5	16 489	19 825	4,6	20,2	0,9	1,7	3 437	4 521	-5,9	31,6
F1 - BTP gros oeuvre	35,4	36,7	20 485	22 818	-11,6	11,4	2,4	6,2	9 600	13 432	-1,6	39,9
F2 - BTP travaux d'installation	20,6	20,5	22 336	25 367	-7,4	13,6	2,1	4,9	9 649	12 606	0,3	30,6
F3 - BTP travaux de finition	15,8	17,0	18 069	22 728	-10,5	25,8	3,5	6,9	11 483	13 174	19,2	14,7
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	18,0	19,4	20 220	24 311	3,0	20,2	1,3	3,5	5 590	7 985	-30,9	42,8
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	27,2	30,7	21 154	26 173	3,8	23,7	1,8	4,3	7 288	9 218	0,2	26,5
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	10,4	10,3	17 891	18 926	5,1	5,8	0,3	0,6	7 343	8 612	-13,4	17,3
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	31,9	36,7	21 025	26 374	5,5	25,4	1,3	2,5	5 404	6 500	-11,3	20,3
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	2,0	2,3	5 853	8 403	-13,2	43,6	0,5	0,9	3 321	5 035	-37,3	51,6
G6 - Commerce de détail non spécialisé	6,2	6,5	17 226	23 190	30,6	34,6	1,1	1,7	5 166	4 391	3,3	-15,0
HZ1 - Taxis - VTC	12,2	12,9	29 209	31 194	8,4	6,8	0,3	0,4	17 486	10 152	223,5	-41,9
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	13,0	11,3	29 297	25 577	3,7	-12,7	0,0	0,1	4 978	4 953	-33,5	-0,5
HZ3 - Activités de poste et de courrier	0,3	0,2	16 497	7 939	100,1	-51,9	0,2	1,1	1 993	2 260	-84,5	13,4
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	4,6	5,3	24 878	33 857	-8,6	36,1	0,3	0,7	6 275	8 153	-19,5	29,9
IZ1 - Hébergement	2,7	3,1	11 954	15 152	-21,2	26,8	0,2	0,8	5 374	10 285	-35,1	91,4
IZ2 - Restauration et débits de boissons	24,0	26,5	12 596	15 634	-14,8	24,1	2,3	5,3	5 333	6 906	-8,9	29,5
JZ - Informatique, information et communication	9,1	9,3	24 121	31 185	11,0	29,3	2,0	4,0	10 224	10 259	0,7	0,3
KZ - Activités financières et d'assurance	8,1	9,5	36 021	44 376	13,0	23,2	0,4	0,9	10 462	11 255	-13,0	7,6
LZ - Activités immobilières	22,1	24,2	29 355	34 136	0,3	16,3	0,8	1,8	11 724	12 509	-15,2	6,7
M1 - Activités juridiques	33,0	38,7	73 030	85 812	-13,8	17,5	0,1	0,1	10 918	9 517	-57,6	-12,8
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	36,2	35,8	42 356	45 631	-4,8	7,7	2,0	3,9	9 321	10 982	-27,6	17,8
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	13,7	14,3	26 800	35 085	2,4	30,9	2,0	4,4	9 381	10 672	3,6	13,8
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	1,6	1,7	9 139	14 261	-21,6	56,1	0,8	1,4	5 970	6 502	-17,7	8,9
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	14,7	15,4	26 702	35 423	18,2	32,7	2,2	4,1	7 380	8 647	-17,2	17,2
N1 - Activités de nettoyage	5,6	5,2	25 534	28 898	9,5	13,2	0,7	1,8	6 556	8 454	-22,6	28,9
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	15,4	15,1	16 117	18 914	0,6	17,4	1,7	3,9	6 223	8 223	-23,1	32,2
PZ - Enseignement	12,2	12,8	14 829	21 044	11,8	41,9	3,5	8,2	6 143	8 106	-23,5	32,0
QZ1 - Médecine générale	122,6	135,3	97 158	106 929	-3,9	10,1	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	80,5	81,6	136 672	138 612	1,3	1,4	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0
QZ3 - Professions paramédicales et sage-femmes	254,4	283,2	45 929	49 148	-0,2	7,0	0,7	1,3	8 186	9 322	-14,7	13,9
QZ4 - Pratique dentaire	49,7	57,7	85 537	97 250	-4,8	13,7	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	26,0	27,1	97 803	102 297	-9,5	4,6	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0
QZ6 - Autres services de santé	8,7	8,5	29 448	35 173	4,2	19,4	1,7	2,9	6 140	7 679	-10,1	25,1
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	1,3	1,1	21 871	23 732	22,4	8,5	0,1	0,3	5 115	5 545	-66,4	8,4
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	5,5	6,6	11 033	18 631	-11,0	68,9	1,5	2,7	4 818	5 288	-30,3	9,8
R2 - Activités sportives	2,6	2,7	8 320	11 342	-20,9	36,3	1,2	2,5	4 656	6 233	-35,4	33,9
S1 - Réparations hors automobile	3,9	3,3	17 519	17 535	19,9	0,1	0,6	1,4	6 921	8 340	0,2	20,5
S2 - Coiffure et soins du corps	10,7	13,2	10 079	14 560	-18,3	44,5	2,2	5,2	4 740	6 563	-13,6	38,5
S3 - Autres services personnels	2,3	2,2	8 987	13 482	5,9	50,0	1,1	2,9	4 473	6 003	-13,1	34,2
UZ - Autres	43,0	43,9	25 075	29 363	-7,7	17,1	0,0	0,0	17 074	4 181	0,0	-75,5
Total	1 060,0	1 145,4	32 207	38 175	0,8	18,5	46,0	99,6	6 494	7 928	-13,6	22,1

Source : Urssaf

Une part plus importante de polyactifs (c'est-à-dire également salariés du secteur privé) chez les auto-entrepreneurs de moins de 30 ans

Près de 8 % des TI classiques sont également salariés du secteur privé à fin 2021, contre 6,7 % au national. La part des hommes polyactifs s'établit à 8,3 % contre 7,4 % pour les femmes. L'écart est plus réduit au national avec 6,9 % pour les hommes et 6,4 % du côté des femmes. La part de polyactifs est plus élevée chez les 40 à 50 ans (9,5 %), pour ensuite décroître à partir de 50 ans. Au national, la part de polyactifs est plus élevée chez les moins de 30 ans (9,1 %) et décroît globalement avec l'âge.

Du côté des AE économiquement actifs, 15,6 % cumulent leur activité de TI avec un emploi salarié dans le privé, contre 22,9 % au national. Cette part ne dépend pas du sexe : 15,5 % pour les hommes et 15,8 % pour les femmes. Toutefois, la polyactivité est très présente chez les moins de 30 ans (22,9 % du total). Comme au national, la part de polyactifs décroît ensuite globalement avec l'âge.

TABLEAU 7

nombre de polyactifs par sexe et par tranche d'âge en 2021

2021	TI classiques			AE économiquement actifs		
	Niveau	Structure	Part dans le sous-groupe	Niveau	Structure	Part dans le sous-groupe
		%	%		%	%
Hommes	1 660	67	8,3	1 059	60	15,5
Femmes	800	33	7,4	720	40	15,8
Moins de 30 ans	211	9	8,9	472	27	22,9
Entre 30 et 40 ans	654	27	8,9	630	35	16,3
Entre 40 et 50 ans	797	32	9,5	435	24	14,8
Entre 50 et 60 ans	583	24	7,4	207	12	11,1
Plus de 60 ans	215	9	4,4	35	2	5,4
Total	2 460	100	8,0	1 779	100	15,6

Source : Urssaf

Plus forte présence d'autoentrepreneurs polyactifs dans les activités de poste et de courrier

Les TI classiques polyactifs exercent en grande partie dans les autres activités de service administratif et de soutien (7,4 %) et la construction de gros œuvres (7,3 %). Ils sont également présents dans le secteur de la restauration (6,7 %) mais aussi le commerce de gros (5,5 %). Les polyactifs sont globalement moins présents dans le secteur de la santé, sauf pour les professions paramédicales et sage-femmes où ils représentent près de 5 % du total.

Les auto-entrepreneurs, en revanche, comptent un polyactif sur dix dans les activités de poste et de courrier. Portée par les nouveaux modes de consommation via internet et les mesures sanitaires, l'activité se développe ainsi comme une seconde activité source de revenu. Le secteur de l'enseignement connaît également une part importante d'AE polyactifs (8,5 %). C'est également le cas des arts, spectacles et autres activités récréatives qui regroupent près de 6 % du total. En effet, comme au national, ces activités sont notamment exercées par des personnes qui enseignent des disciplines sportives ou culturelles en tant qu'activités secondaires.

TABLEAU 8**nombre de polyactifs par secteur d'activité en 2021**

	TI classiques		Auto-entrepreneurs	
	Niveau	Structure (en %)	Niveau	Structure (en %)
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	69	2,8	1	0,1
CZ1 – Industrie	125	5,1	67	3,8
CZ2 - Métiers de bouche	66	2,7	23	1,3
F1 - BTP gros œuvre	180	7,3	26	1,5
F2 - BTP travaux d'installation	44	1,8	25	1,4
F3 - BTP travaux de finition	50	2,0	18	1,0
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	69	2,8	58	3,3
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	136	5,5	66	3,7
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	32	1,3	6	0,3
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	111	4,5	58	3,3
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	13	0,5	16	0,9
G6 - Commerce de détail non spécialisé	42	1,7	83	4,7
HZ1 - Taxis – VTC	27	1,1	8	0,4
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	48	2,0	5	0,3
HZ3 - Activités de poste et de courrier	10	0,4	185	10,4
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	29	1,2	21	1,2
IZ1 – Hébergement	28	1,1	7	0,4
IZ2 - Restauration et débits de boissons	165	6,7	67	3,8
JZ - Informatique, information et communication	35	1,4	71	4,0
KZ - Activités financières et d'assurance	34	1,4	13	0,7
LZ - Activités immobilières	119	4,8	18	1,0
M1 - Activités juridiques	3	0,1	1	0,1
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	60	2,4	60	3,4
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	82	3,3	101	5,7
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	10	0,4	28	1,6
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	47	1,9	74	4,2
N1 - Activités de nettoyage	24	1,0	25	1,4
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	183	7,4	86	4,8
PZ – Enseignement	69	2,8	151	8,5
QZ1 - Médecine générale	30	1,2	0	0,0
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	21	0,9	0	0,0
QZ3 - Professions paramédicales et sage-femmes	117	4,8	17	1,0
QZ4 - Pratique dentaire	7	0,3	0	0,0
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	13	0,5	0	0,0
QZ6 - Autres services de santé	23	0,9	69	3,9
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	5	0,2	16	0,9
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	34	1,4	105	5,9
R2 - Activités sportives	15	0,6	70	3,9
S1 - Réparations hors automobile	7	0,3	17	1,0
S2 - Coiffure et soins du corps	29	1,2	50	2,8
S3 - Autres services personnels	22	0,9	67	3,8
UZ – Autres	227	9,2	0	0,0
Total	2 460	100,0	1 779	100,0

Source : Urssaf

L'ASSURANCE MALADIE ET L'INVALIDITE

Les dépenses de santé repartent à la hausse en 2021

Depuis le 1er janvier 2020, l'ensemble des artisans, commerçants et professions libérales sont obligatoirement affiliés à l'Assurance maladie et maternité du Régime général (prestations en nature et prestations en espèce). Leurs ayants droit y sont également rattachés dès lors que ceux-ci ne relèvent pas, à titre personnel, d'un autre régime.

En 2021, les travailleurs indépendants de La Réunion (ainsi que leurs ayants droits) enregistrent 57,5 millions d'euros de dépenses d'assurance maladie remboursées en 2021. Celles-ci sont en hausse de 13,8 % sur un an, après - 24,8 % en 2020.

La majeure partie de ces dépenses relèvent des soins de ville (81 %) qui sont composées à 60 % de prescriptions, à 30 % d'honoraires médicaux et dentaires, et le reste d'indemnités journalières (IJ). Les dépenses en soins de ville repartent à la hausse (+ 13,7 % sur un an), après le recul de 21,9 % en 2020 (contre - 10,0 % en 2021 après - 5,7 % en 2020 au national). Notons que la baisse de 2020 s'explique par les effets de la crise sanitaire ayant ralenti le recours aux soins, les honoraires médicaux et dentaires étant les plus impactées (- 30,6 % en 2020). La hausse de 2021 se retrouve globalement dans tous les postes des soins de ville.

A l'inverse du national, les dépenses en IJ poursuivent globalement leur hausse de 2020 (+ 7,1 % après + 9,4 % en 2020). Cette progression est portée par celles des IJ maternité et paternité qui repartent à la hausse, respectivement de 61,3 % et de 104,4 %. Au même moment, les IJ maladie reculent de 17,0 % après la hausse de près de moitié en 2020, hausse qui porte essentiellement celle des IJ à cette période.

Le reste des dépenses de santé des travailleurs indépendants est composé de dépenses en établissement de santé. Elles s'établissent à 11,0 millions d'euros, en hausse de 14,3 % sur un an après la baisse de 35,1 % en 2020. 86 % de ces dépenses relèvent des établissements privés, et la hausse de 14,3 % se retrouve dans les établissements privés (+ 17,4 %) contrairement aux établissements publics (- 1,5 %).

TABLEAU 9

dépenses de santé des travailleurs indépendants en 2021

Les dépenses remboursées (en milliers d'euros)	2019	2020	2021	Structure	Evolution 2020/2019	Evolution 2021/2020
Soins de ville	52 330,7	40 863,6	46 475,2	81%	- 21,9%	+ 13,7%
Honoraires médicaux et dentaires	18 318,4	12 709,2	14 111,9	30%	- 30,6%	+ 11,0%
dont généralistes	6 272,2	4 145,0	4 614,8		- 33,9%	+ 11,3%
dont spécialistes	7 328,0	5 366,5	5 676,8		- 26,8%	+ 5,8%
dont dentistes	4 717,9	3 196,8	3 816,8		- 32,2%	+ 19,4%
Prescriptions	30 153,1	23 931,4	27 842,3	60%	- 20,6%	+ 16,3%
Médicaments et LPP	17 211,8	13 400,5	14 581,4		- 22,1%	+ 8,8%
Auxiliaires médicaux	7 435,5	5 648,2	6 573,6		- 24,0%	+ 16,4%
Biologie	3 038,0	3 247,9	4 691,9		+ 6,9%	+ 44,5%
Autres prestations (transports et cures)	2 467,9	1 634,9	1 995,4		- 33,8%	+ 22,1%
Indemnités journalières	3 859,2	4 223,0	4 521,0	10%	+ 9,4%	+ 7,1%
dont IJ maladie	1 964,3	2 969,5	2 464,8		+ 51,2%	- 17,0%
dont IJ maternité	1 250,8	1 196,5	1 929,5		- 4,3%	+ 61,3%
dont IJ paternité	74,1	57,0	116,6		- 23,0%	+ 104,4%
Etablissements de santé et médico- sociaux	14 847,3	9 638,6	11 018,1	19%	- 35,1%	+ 14,3%
Etablissements sanitaires publics	2 546,7	1 587,0	1 563,0	14%	- 37,7%	- 1,5%
Etablissements sanitaires privés	12 300,6	8 051,5	9 455,2	86%	- 34,5%	+ 17,4%
dont MCO	9 245,8	6 372,2	7 282,3		- 31,1%	+ 14,3%
dont SSR	2 224,7	1 220,3	1 622,3		- 45,1%	+ 32,9%
dont Psychiatrie	816,3	386,1	416,4		- 52,7%	+ 7,9%
TOTAL	67 178,0	50 502,2	57 493,3	100%	- 24,8%	+ 13,8%

Source : Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie (SNIIRAM) - Système national des données de santé (SNDS)

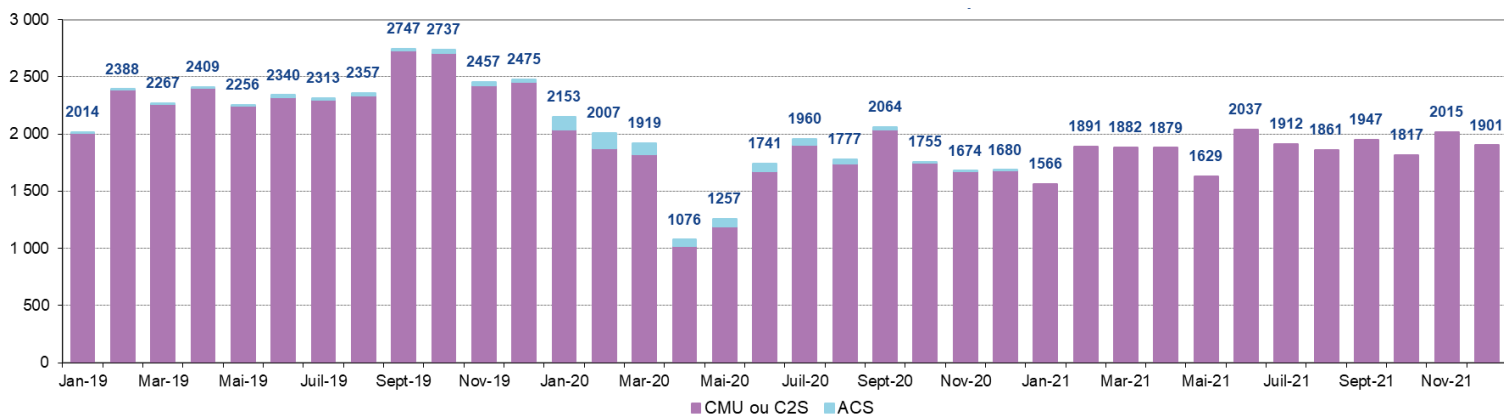
Hausse du nombre de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire

La Réunion compte 1 901 bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire à fin décembre 2021. Ce nombre progresse de 13,2 % sur un an, hausse qui est inférieure à la moyenne nationale (+ 19,2 %). Cette hausse est notamment liée à la progression du nombre d'auto-entrepreneurs qui sont caractérisés par de plus faibles revenus.

Notons que les derniers droits concernant l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) sont échus au 31 octobre 2020.

Graphique 3

évolution mensuelle du nombre de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire



Source : SNIIRAM/SNDS

La pension d'invalidité progresse pour les personnes ne pouvant plus exercer d'activité professionnelle

Le nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité s'élève à 136 en 2021 (contre 138 en 2020¹). Ils totalisent près de 1,9 million d'euros de pensions contre près d'un million en 2020. 78 % des dépenses sont affectées à la catégorie 2 (personne en situation d'invalidité ne pouvant plus exercer une activité professionnelle), 16 % à la catégorie 1 (personne en situation d'invalidité capable d'exercer une activité professionnelle rémunérée) et le reste à la catégorie 3 (personne ne pouvant plus exercer une activité professionnelle et ayant besoin d'une tierce personne pour l'assister dans les gestes essentiels de la vie).

La pension moyenne versée à la catégorie 2 est deux fois plus élevée que celle de 2020. Elle passe de 728 euros mensuels à 1 527 euros, qui est d'ailleurs largement supérieure à la moyenne nationale (860 euros par mois). Bien que le nombre de bénéficiaires soit stable sur un an, la catégorie 3 connaît également une forte progression de la pension moyenne qui passe de 1 770 euros à 2 210 euros, elle aussi supérieure à la moyenne nationale (1 792 euros).

TABLEAU 10

bénéficiaires et le montant des pensions d'invalidité en 2020 et 2021

	Année 2020			Année 2021		
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Nombre d'assurés en invalidité	60	74	4	51	81	4
Montant versé (en euros)	302 045	592 964	77 888	301 517	1 484 463	106 097
Montant pension moyenne versée (en euros mensuel)	458	728	1 770	493	1 527	2 210

Source : SNIIRAM/SNDS

¹ A noter que pour l'année 2020, les statistiques de pension d'invalidité des travailleurs indépendants portent sur 11 mois seulement (versements effectués de février à décembre 2020). En effet, les versements de janvier 2020 (versés au titre de décembre 2019) avaient été effectués par le RSI et n'apparaissent pas dans le SNDS.

Concernant le risque décès, 32 786 euros de prestations au titre des capitaux décès ont été versées en 2021 (correspondant à 7 assurés dont le décès a généré le versement du capital). Le montant est en baisse de 32,3 % sur un an (avec le même nombre d'assurés), alors que le national connaît une progression annuelle de 26,1 %.

TABLEAU 11

bénéficiaires et le montant du capital décès en 2020 et 2021

	Année 2020	Année 2021
Effectifs	7	7
Montants (en euros)	48 434	32 786

Source : SNIIRAM/SNDS

L'ASSURANCE VIEILLESSE

Deux prestations sont prévues dans le cadre de l'assurance vieillesse : la retraite de base et la retraite complémentaire.

Près d'un tiers des bénéficiaires de la retraite de base sont des femmes

La Réunion dénombre 6 729 assurés bénéficiant d'une retraite de base (ayant eu une carrière de travailleurs indépendants) à fin 2021. Comme au national, les 96 % d'entre eux bénéficient d'un droit direct (y compris ceux qui cumulent avec des droits dérivés²). Les femmes représentent 34 % des retraités, contre 46 % au niveau national.

TABLEAU 12

nombre de bénéficiaires de la retraite de base par sexe

2021	Homme	Femme	Total
Droits directs seuls	4 348	1 442	5 790
Droits dérivés seuls	6	277	283
Droits dérivés servis avec des droits directs	111	545	656
Nombre total de retraités	4 465	2 264	6 729

Source : branche Retraite de la CGSS de La Réunion

A fin 2021, 190 travailleurs indépendants ont bénéficié d'un départ anticipé, dont 84 % d'hommes contre 87 % au national. Aussi, près 65 % des retraités bénéficient de compléments de pension (majoration pour enfants essentiellement) contre seulement 40 % au national.

TABLEAU 13

nombre de bénéficiaires des compléments de pension

2021	Homme	Femme	Total
Retraités ayant bénéficié d'un départ anticipé	159	31	190
Minimum contributif	1 433	907	2 340
Compléments de pension	2 882	1 394	4 276
Majoration pour enfants	2 252	1 101	3 353
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant		1	1
Majoration pour tierce personne	19	2	21
Pensions assorties d'une majoration	19	10	29
Pensions assorties du minimum vieillesse ou de l'ASI	592	280	872

Source : branche Retraite

Les hommes et les femmes ont pratiquement le même âge moyen

Les retraités sont âgés de 70,7 ans en moyenne contre 75,1 ans au niveau national. L'âge moyen ne diffère pas selon le sexe. Les hommes sont âgés en moyenne de 70,6 ans contre 70,8 ans pour les femmes. Au niveau national, les retraités femmes sont plus âgés en moyenne (77,1 ans) que les hommes (73,5 ans).

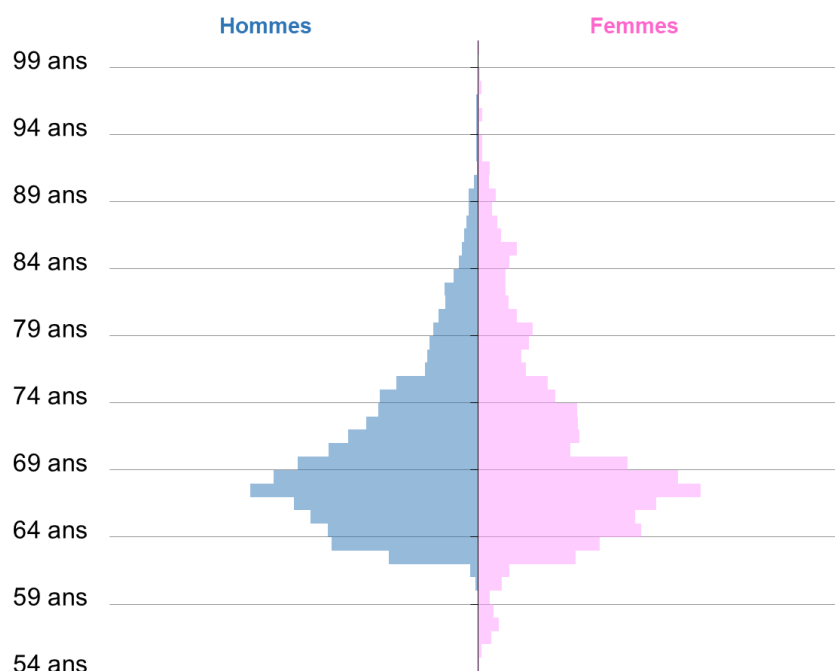
A La Réunion, près de 20 % des retraités sont âgés de 67 et 68 ans, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. La doyenne est âgée de 102 ans en 2021.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 64,8 ans : 64,8 ans pour les hommes et 65,3 ans pour les femmes.

² En cas de décès de l'assuré, son conjoint survivant peut bénéficier de pensions de réversion, d'où les « droits dérivés ».

Graphique 4

pyramide des âges des bénéficiaires de la retraite de base



Sans surprise, la pension de retraite à La Réunion est inférieure à la moyenne nationale

La pension de retraite s'établit à 686 euros mensuel en moyenne, contre 909 euros au niveau national. Ce montant plus faible de pension se retrouve aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En effet, les hommes perçoivent en moyenne 715 euros de pension contre 998 euros au niveau national. Le montant mensuel moyen versé aux femmes s'élève à 628 euros (14 % inférieur à celui des hommes) contre 806 euros au niveau national.

TABLEAU 14

pension moyenne de retraite de base par sexe

2021	Homme	Femme	Total
Droits directs (en euros mensuel)	716	670	702
Droits dérivés (en euros mensuel)	281	332	331
Droits dérivés servis avec des droits directs	843	835	836
Montant mensuel moyen de la pension	715	628	686

Source : branche Retraite

L'écart de pension avec le national peut s'expliquer par plusieurs facteurs. L'une des principales raisons est la mise en place tardive des régimes de retraite à La Réunion. Rappelons qu'avant 2006, au niveau national, les cotisations retraites sont recouvrées par la CANCAVA (Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale) pour les artisans, la caisse de retraite ORGANIC (Organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce) pour les commerçants et la CIPAV pour les professionnels libéraux. Le RSI (Régime social des indépendants) est né en 2006 de la fusion de la caisse de retraite AVA (Assurance vieillesse des artisans) et de la caisse de retraite ORGANIC (les professionnels libéraux restant toujours affiliés à la CIPAV).

A partir du 1er janvier 2008, le RSI devient l'interlocuteur social unique pour la protection sociale des artisans, des industriels et des commerçants (les professionnels libéraux restant toujours affiliés à la CIPAV). Depuis le 1er janvier 2018, le régime des indépendants est rattaché progressivement au régime général avec une période transitoire de deux ans, et l'Urssaf prend désormais en charge la collecte des cotisations Cipav depuis le 1er janvier 2023.

Les caisses de retraite (en l'occurrence la CANCAVA et l'ORGANIC) sont effectivement installées à La Réunion vers la fin des années 1990. Jusqu'en 1996, les travailleurs indépendants artisans et commerçants avaient la possibilité de régler leurs cotisations retraites, d'une manière volontaire, dans ces caisses basées en Métropole. Ce n'est qu'à partir de 1997 (avec la mise en place d'une représentation locale de ces caisses) que des vagues d'affiliation d'office suivies d'appels à cotisations³ ont été mises en place. C'est ainsi que les travailleurs indépendants, n'ayant pas cotisé dans les caisses en Métropole ni régularisé leurs situations suite à la vague d'affiliations d'office, accusent des droits manquants à la retraite.

Un autre facteur de l'écart de pensions tient à l'absence de recouvrement forcé lorsque les travailleurs indépendants n'étaient pas encore rattachés au régime général. Quand ils étaient encore rattachés au RSI par exemple, les actions contentieuses s'arrêtaient à l'envoi de mise en demeure, et il en résulte qu'une partie des dettes (liées aux cotisations retraites) sont prescrites. La prescription entraîne par la suite une perte de droits sur les périodes concernées.

Les mesures d'effacement de dettes expliquent également l'écart de pensions. En effet, la LOOM (Loi d'orientation pour l'outre-mer) du 13 décembre 2000 a prévu par exemple un échéancier (sur demande de l'assuré) sur les dettes antérieures au 1er janvier 2000, avec la possibilité de bénéficier d'un abattement de 50 % sur les cotisations concernées. Aucune compensation de l'abattement n'est prévue, ce qui induit une perte de droits pour les assurés l'ayant bénéficié.

Du côté de la retraite complémentaire, près de 30 % des bénéficiaires sont des femmes

Les assurés bénéficiaires de la retraite complémentaire s'établissent à 3 147 en 2021. 93 % d'entre eux bénéficient des droits directs (y compris ceux qui cumulent avec des droits dérivés) contre 77 % au niveau national.

A La Réunion, 28 % des bénéficiaires du régime sont constitués de femmes, contre 42 % au niveau national.

TABLEAU 15

nombre de bénéficiaires de la retraite complémentaire par sexe

2021	Homme	Femme	Total
Droits directs seuls	2 268	626	2 894
Droits dérivés seuls	10	224	234
Droits dérivés servis avec des droits directs	4	15	19
Nombre total de retraités	2 282	865	3 147

Source : branche Retraite

L'âge moyen est aussi pratiquement le même pour les hommes et les femmes

L'âge moyen des travailleurs indépendants bénéficiaires de la retraite complémentaire est de 71,2 ans contre 75,0 ans au niveau national. A l'image du régime de base, les âges moyens des hommes et des femmes se rapprochent de la moyenne : respectivement de 71,1 ans (contre 73,5 ans au niveau national) et de 71,3 ans (contre 77,1 ans au niveau national).

³ Y compris les dettes non-prescrites.

La pension moyenne est également inférieure à la moyenne nationale

Les assurés perçoivent en moyenne 56 euros au titre du régime, contre 124 euros au niveau national. La pension moyenne des hommes est plus élevée que celle des femmes, respectivement de 61 euros (contre 154 euros au national) et de 43 euros (contre 82 euros au national).

TABLEAU 16

pension moyenne de retraite complémentaire par sexe

2021	Homme	Femme	Total
Droits directs (en euros mensuel)	61	43	57
Droits dérivés (en euros mensuel)	35	44	43
Droits dérivés servis avec des droits directs	137	70	84
Montant mensuel moyen de la pension	61	43	56

Source : *branche Retraite*

Sources et méthodologie

Cette publication comptabilise des **comptes de cotisants** indépendants immatriculés à la Sécurité sociale et **non des individus** ; en 2021, au niveau national, près de 2 200 individus avaient plus d'un compte actif en fin d'année. Elle n'intègre pas les exploitants agricoles, lesquels sont suivis par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), ni les marins et les artistes-auteurs. Par ailleurs, elle concerne l'ensemble des travailleurs indépendants relevant de la protection sociale des indépendants, ce qui exclut les indépendants qui ne sont pas des travailleurs non-salariés au sens de la protection sociale : dirigeants de certaines sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux ou gérants minoritaires de SARL, et qui sont considérés comme assimilés salariés (rattachés au régime général par l'article L311-3 du CSS). En conséquence, il existe des écarts de niveau et d'évolution avec les publications de l'INSEE, qui tiennent compte du régime agricole, et qui comptabilisent des individus. Fin 2020, l'Insee (au national) recensait 3,6 millions de personnes exerçant une activité non salariée et générant un revenu dont 427 mille exploitants agricoles (3,2 millions hors agricole). L'Urssaf Caisse nationale (UCN) comptait 3,8 millions de comptes de travailleurs indépendants inscrits en fin d'année dans les fichiers de l'Urssaf, et parmi eux, 3,2 millions généraient un revenu.

Par ailleurs, la publication *Les travailleurs indépendants et leur protection sociale en chiffres en 2021* (CPSTI, UCN, CNAV et CNAM) reprend les données comptabilisées par l'Urssaf Caisse nationale sur le périmètre des cotisants à la sécurité sociale des travailleurs indépendants (classiques ou AE), à savoir les artisans, les commerçants et les professions libérales hors praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés.

Pour l'exercice professionnel de son activité économique, le travailleur indépendant (TI) peut opter pour le statut dit « classique » ou celui d'auto-entrepreneur (AE). Ce choix conditionne le mode de déclaration et de calcul de cotisations. A l'intérieur des deux statuts, plusieurs catégories sont identifiées, au sens de la sécurité sociale : les artisans, les commerçants, les professions libérales. Depuis 2018, les professions libérales non réglementées (PLNR) nouvellement inscrites sont classées comme commerçants et cotisent comme tels. Pour l'analyse économique produite dans cette publication, elles sont réintégrées à la population des professions libérales.

Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'AE a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la CIPAV ou le RG, notamment pour les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ou certaines professions telles que les avocats relevant de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).

Ce statut simplifié permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. La déclaration des chiffres d'affaires est réalisée chaque mois ou trimestre selon le taux de cotisations et contributions sociales associé à l'activité.

Le statut est accessible à condition de ne pas dépasser un plafond de chiffre d'affaires annuel (cf. *tableau A*). Certaines activités libérales rattachées à des caisses de retraite spécifiques sont exclues du dispositif. En 2018, les plafonds de chiffre d'affaires ont été doublés, permettant un nouvel élan du régime auto-entrepreneur (*Acosse Stat bilan n°289 - juillet 2019*). Le relèvement des seuils implique la disparition des seuils de tolérance, ainsi dès le dépassement des plafonds, l'AE bascule sous le statut TI classique. Dès lors que les plafonds de chiffre d'affaires ne sont pas dépassés, le dispositif AE est sans limitation dans le temps. Les AE continuent de bénéficier de la franchise de TVA jusqu'à un certain seuil (*tableau A*).

Tableau A : seuils de chiffre d'affaires applicables en 2021

	Régime de l'auto-entreprise	Seuil de franchise de TVA
Achat/vente	Jusqu'à 176 200 €	Jusqu'à 85 800 €
Prestation de services	Jusqu'à 72 600 €	Jusqu'à 34 400 €

Depuis le 1er janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer un chiffre d'affaires, quel que soit le montant. En cas de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les AE sont automatiquement radiés. Exceptionnellement, les radiations automatiques de fin 2019 qui auraient dû être opérées au 1er semestre 2020, ont été décalées à 2021 en raison de la crise sanitaire. Pour l'analyse, les radiations de fin 2020 pour absence de CA ont été lissées sur 2019 et 2020.

L'analyse des revenus des AE est réalisée sur le champ des économiquement actifs. Le passage du chiffre d'affaires au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire défini en fonction du type d'activité (34 % pour les BNC, 50 % pour les BIC prestations, 71 % pour les BIC achat/vente).

Les travailleurs indépendants classiques

Contrairement au dispositif auto-entrepreneur, le statut de TI classique n'exclut aucune activité.

A la différence de l'AE, le TI classique déclare annuellement son revenu, y compris pour le calcul des cotisations sociales, directement auprès de la DGFIP. Il cotise sur ce revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. En cas d'absence de déclaration, un revenu appelé « taxation d'office », fonction d'un revenu antérieur connu ou du plafond de sécurité sociale (PASS) en vigueur majoré, est retenu pour le calcul des cotisations.

Pour les analyses sur les **revenus des TI classiques**, il n'est pas tenu compte des taxations d'office (TO). Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

Le statut de TI classique diffère également du dispositif AE par l'application, en cas de faibles revenus, de cotisations minimales. Elles concernent la retraite de base, les indemnités journalières et l'invalidité-décès. Les taux de cotisations diffèrent selon le groupe professionnel (artisan-commerçant ou profession libérale). Cette différence s'explique par l'appartenance des activités libérales à des caisses de retraite spécifiques. Les professions médicales conventionnées bénéficient également d'un taux de cotisations maladie réduit.

Les données mobilisées

La **base TI des Urssaf** centralise depuis 2001 les informations administratives et déclaratives des TI classiques et depuis janvier 2009 les informations relatives aux cotisants relevant du régime auto-entrepreneur ainsi que les déclarations envoyées aux Urssaf. Les données utilisées dans cette publication sur la population des travailleurs indépendants sont issues d'une **extraction au 31 mai 2022**. Une autre extraction a été réalisée au **31 mai 2023** spécifiquement aux revenus 2021 aussi bien des TI classiques que des auto-entrepreneurs. En effet, le revenu 2021 des TI classiques étaient incomplètes (et ainsi inexploitable) au 31 mai 2022, étant donné que la période de déclaration annuelle des revenus 2021 étaient en cours.

Afin de mieux classer les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins. Par exemple, les métiers de bouche (C22) regroupent les codes APE 10xxx (industrie agroalimentaire), 4721Z à 4724Z (commerce de détail de fruits, légumes, viandes, poissons, pains) et 4781Z (commerce de détail alimentaire sur marché). Le secteur d'activité des gérants majoritaires retenu dans l'étude est celui de l'entreprise dont ils ont la gérance. La classe « UZ – Autres » rassemble les indépendants dont le secteur n'entre pas dans les regroupements définis par la nomenclature spécifique ou n'est pas connu, notamment les TI classiques avec une APE 7010Z « Activités des sièges sociaux » ou 6420Z « Activités des sociétés holding » pour lesquels l'activité effectivement exercée n'a pu être identifiée. L'analyse sur les TI polyactifs (également salariés du secteur privé) est réalisée sur la base d'un appariement avec des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN), via des identifiants cryptés.

Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un indépendant (AE ou classique) ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif sur la période étudiée.

Est considéré comme **polyactif** en fin d'année un individu ayant un compte travailleur indépendant actif en fin d'année N et une activité salariée déclarée dans la DSN au 31 décembre N.